



# DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

**ABENA-FRANTEX**  
NOGENT-SUR-OISE

## Garanties financières



**KALIÈS**  
Étude & conseil  
en environnement,  
énergie & risques industriels

L'arrêté du 31 mai 2012 paru au journal officiel le 23 juin 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du Code de l'environnement précise en ses annexes que les installations visées par la rubrique 2311 sont soumises à l'obligation de constitution de garanties financières.

Ainsi, le site ABENA FRANTEX est concerné par ces dispositions.

Les principales hypothèses prises pour ce calcul sont :

- Gestion des produits dangereux et des déchets :

Produit / Déchet		Quantité (en t)
Déchets dangereux	Aérosols	0,25
Déchets non dangereux	DIB	5
	Carton	4,5
	Plastique	

Les produits dangereux seront vendus ou repris par le groupe et ne seront pas à évacuer comme déchets dangereux.

- Cuves enterrées de carburant : aucune cuve enterrée n'est présente,
- Limitation d'accès : le périmètre du site est intégralement clôturé soit 880 m avec 5 portails d'accès, ainsi seul le coût des panneaux d'affichage est retenu,
- Contrôle des effets de l'installation sur l'environnement :
  - 3 piézomètres de 30 m de profondeur à mettre en œuvre,
  - La superficie globale du site ABENA FRANTEX est de l'ordre de 3,2 ha,
- Gardiennage : ABENA FRANTEX possède un contrat avec un prestataire de télésurveillance. Une modification du système de vidéosurveillance est en cours afin d'assurer la levée de doute à distance via la vidéosurveillance. Ainsi le télésurveilleur pourra directement contacter la police ou les pompiers en cas d'intrusion ou départ d'incendie. Pour le calcul c'est le forfait précisé dans la note ministérielle du 20 novembre 2013 qui est retenue soit 15 000 €.

**Le montant global des garanties financières s'élève à 67 244 €.**

En application du deuxième alinéa du 5° de l'article R.516-1 du Code de l'Environnement le montant étant inférieur à 100 000 € ABENA FRANTEX n'est pas tenu de constituer les garanties financières.

Le calcul des garanties financières est présenté ci-après.

**Calcul du Montant des garanties financières**

Le site de la **société ABENA FRANTEX à Nogent-sur-Oise** est soumis à constitution de garanties financières pour son activité de **traitement de fibres végétales** (rubrique **2311**).

Conformément à la note du 20 novembre 2013, le calcul du montant des garanties financières est donc établi uniquement pour cette installation et les installations connexes.

**M = Sc [Me + α(Mi + Mc + Ms + Mg)]** **67 243,9 € TTC (20,0%)**

**Sc = 1,10**

**Calcul de Me (Montant relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et des déchets:**

Type Q <sub>1</sub>	Libellé Q <sub>1</sub>	Rubrique	Q <sub>1</sub>	Ctr	d <sub>1</sub>	C <sub>1</sub>	Q <sub>1</sub> *(Ctr*d <sub>1</sub> + C <sub>1</sub> )
Produits dangereux							0 € HT
							<b>0 € HT</b>
Type Q <sub>1</sub>	Libellé Q <sub>1</sub>	Code déchet	Q <sub>1</sub>	Ctr	d <sub>1</sub>	C <sub>1</sub>	Q <sub>1</sub> *(Ctr*d <sub>1</sub> + C <sub>1</sub> )
Déchets dangereux	Aérosols	16 05 04*	0,25	138		1250	451 € HT
							<b>451 € HT</b>
Type Q <sub>2</sub>	Libellé Q <sub>2</sub>	Code déchet	Q <sub>2</sub>	Ctr	d <sub>2</sub>	C <sub>2</sub>	Q <sub>2</sub> *(Ctr*d <sub>2</sub> + C <sub>2</sub> )
Déchets non dangereux	DIB	20 03 01	5	78,54		143,5	796 € HT
Déchets non dangereux	Carton	15 01 01	2,25	124,7		30	192 € HT
Déchets non dangereux	Plastique	15 01 02	2,25	124,7		30	192 € HT
							<b>1180 € HT</b>
Type Q <sub>3</sub>	Libellé Q <sub>3</sub>	Code déchet	Q <sub>3</sub>	Ctr	d <sub>3</sub>	C <sub>3</sub>	Q <sub>3</sub> *(Ctr*d <sub>3</sub> + C <sub>3</sub> )
Déchets inertes							0 € HT
							<b>0 € HT</b>

**Me = 1631 € HT**

**Me = 1957 € TTC (20%)**

Index : indice TP01 (cf. AP)	831,84
Index <sub>0</sub>	667,7
TVA <sub>R</sub>	20,0%
TVA <sub>0</sub>	19,6%

**a = 1,25**

**Calcul de Mi (Montant relatif à la suppression des risques d'incendie ou d'explosion, vidange et inertage des cuves enterrées de carburants) :**

$$Mi = Nc \times C_N + P_B \times V$$

$$Mi = Nc \times 2200 + 130 \times V$$

N <sub>c</sub> : Nombre de cuves	0
V : Volume total des cuves (m3)	

Le site ne possède pas de cuve enterrée.

**Mi = 0 € TTC (20%)**

**Calcul de Mc (Montant relatif à la limitation des accès au site):**

$$Mc = P \times Cc + np \times Pp$$

$$Mc = P \times 50 + (\text{nombre d'entrées du site} + P/50) \times 15$$

P : Périmètre de la parcelle à clôturer (m)*	0
P : Périmètre de la parcelle (m)	880
Nombre d'entrées du site	5

Le site est déjà intégralement clôturé.

\* : si le site est clôturé sur sa totalité, indiquer "0"

**Mc = 339 € TTC (20%)**

**Calcul de Ms (Montant relatif au contrôle des effets de l'installation sur l'environnement):**

Selon la note du 20 novembre 2013, le diagnostic doit être fait sur la surface que comprend l'installation soumise à garanties financières.

$$Ms = Np \times (Cp \times h + C) + Cd$$

Np : Nombre total de piézomètres à considérer	3	Recommandation minimum (2 avals, 1 amont)
Nombre de piézomètres à ajouter (si besoin)		
Cp : coût unitaire de réalisation d'un piézomètre	300 €/m de piezo creusé	
h : Profondeur des piézomètres (m)	30	
C : coût du contrôle et de l'interprétation des résultats	2000 €/piezo	
S : Surface du site (ha)	3,2	

**Ms = 32000 € TTC (20%)**

**Calcul de Mg (Montant relatif au gardiennage du site):**

$$Mg = Cg \times Hg \times Ng \times 6$$

$$Mg = 40 \times Hg \times Ng \times 6$$

Hg : Nombre d'heures de gardiennage par mois	
Ng : Nombre de gardiens	

**Mg = 15000 € TTC (20%)**

Montant forfaitaire précisé dans la note du 20 novembre 2013